



Les libéralités et leur rapport ou non à la masse partageable successorale

Actualité législative publié le 22/10/2022, vu 903 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Les libéralités et leur rapport ou non à la masse partageable successorale

Code civil, dila, légifrance :

Article 843

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 3 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 5 () JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007

Tout héritier, même ayant accepté à concurrence de l'actif, venant à une succession, doit rapporter à ses cohéritiers tout ce qu'il a reçu du défunt, par donations entre vifs, directement ou indirectement ; il ne peut retenir les dons à lui faits par le défunt, à moins qu'ils ne lui aient été faits expressément hors part successorale.

Les legs faits à un héritier sont réputés faits hors part successorale, à moins que le testateur n'ait exprimé la volonté contraire, auquel cas le légataire ne peut réclamer son legs qu'en moins prenant.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150166/

DE PLUS :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/hors-part-successorale.php>

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-enmoins-prenant.php>

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/rapport-successoral.php>

https://www.efl.fr/actualite/actu_fb9216880-ff23-4824-8733-b7da7281479a?

<https://www.gouyer-avocat.com/donation-hors-part-successorale>

https://partenaire.leparticulier.fr/jcms/p1_1728120/legs-a-qui-pouvez-vous-transmettre-par-testament

<https://blog.masuccession.fr/comment-avantager-un-enfant-par-une-donation-hors-part/>

<https://www.bruno-bedaride-notaire.fr/lexique-juridique-et-fiscal-de-bedaride-notaire-d-affaires/mot/rapport-en-moins-prenant.html>

<https://www.dalloz-actualite.fr/flash/de-l-imputation-en-assiette-des-liberalites-en-usufruit-faites-hors-part-successorale#.Y1PUL3ZByM8>

<https://succession.ooreka.fr/comprendre/donation-hors-part-successorale>

<https://cleerly.fr/transmettre/donation-hors-part-successorale>

<https://www.gouyer-avocat.com/donation-hors-part-successorale>

https://www.efl.fr/actualite/mode-imputation-liberalites-part-successorale_UI-f1cef2e2-5bf9-4b49-8d70-ee07a7e2aa73

<https://www.capital.fr/votre-argent/reduction-des-liberalites-excessives-1382972>

<https://www.jimenez-montes-avocat.fr/informations-juridiques-droit-successions/le-rapport-successoral/>

<https://www.defrenois.fr/actualites/interpretation-du-legs-dun-bien-en-moins-prenant-comme-etant-consenti-hors-part>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/rapport-donations-pour-calcul-partage-3797.htm>

<https://www.legavox.fr/blog/murielle-cahen/rapport-avantage-indirect-consenti-heritier-32380.htm>

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/lordre-public-et-la-reserve-hereditaire/>

<https://avocat-droit-succession-cahen.fr/apres/action-en-reduction-de-part-successorale/>

https://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1694860/succession-les-donations-a-rapporter

<https://optimial.fr/seuls-heritiers-legaux-tenus-rapport-successoral/>